

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

REGION CENTRE
www.srpv-centre.com

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 27 du 30/08/2001 - 2 pages

Colza

Cuvettes jaunes : à mettre en place dès le semis.

Stades : "cotylédons" pour les plus avancés ; semis en cours.

Limaces

Il ne faut pas attendre les dégâts pour s'en préoccuper.

Mettre en place des pièges pour vérifier leur présence.

Désherbage

En éliminant la concurrence des adventices, le désherbage est un élément important de la bonne implantation du colza.

*Reconnaître les adventices

La connaissance de la flore des parcelles est nécessaire :
- la flore **classique** (capselle, coquelicot, gaillet, matricaire, véronique) est **globalement bien maîtrisée** par les herbicides actuels ;
- **d'autres** plantes sont **plus difficilement combattues** (géranium, sysimbre, sanve, ravenelle) ;
- pour **certaines** adventices (calepine, cameline, barbarée, rapistre), en l'absence de produits efficaces, le raisonnement du désherbage se fera sur **l'ensemble de la rotation**.

*Déchaumage et faux semis sont indispensables

Dès la récolte, un faux semis est conseillé afin de favoriser la levée des mauvaises herbes et des repousses de cultures. Pour cela, il convient d'effectuer un déchaumage superficiel (4 à 5 cm). Les adventices ainsi levées seront détruites avant semis, soit **mécaniquement** par le labour ou un nouveau déchaumage, soit par voie chimique.

*Bien implanter la culture

Un semis précoce, réalisé dans de bonnes conditions, permet généralement une levée et une croissance **rapides** du colza.

*Les herbicides : respecter les bonnes pratiques agricoles

A proximité des points d'eau

D'une façon générale, quelque soit le produit, il **ne faut pas traiter près** des fossés ou cours d'eau.

La **distance minimale à respecter** est précisée pour certains produits, qui sont à base de **substances actives très solubles** : c'est le cas de certains produits contenant du **metazachlore**, qui ne doivent **pas être appliqués à moins de 12 m** des points d'eau permanents ou temporaires.

Une autre substance active, le **tébutame**, est très souvent retrouvée dans les eaux. Ainsi, en Région Centre, cette substance a été détectée dans les eaux de rivière (source GREPPPES) :
- 13 fois, sur 30 recherches, en décembre 2000,
- 33 fois, sur 60 recherches, en décembre 1999.

Les produits contenant du tébutame ne seront bientôt plus commercialisés. Eviter leur utilisation.

L'incorporation

Les produits utilisés en pré-semis doivent **absolument** être incorporés pour être efficaces (6 à 8 cm de profondeur pour la trifluraline, 2 à 3 cm de profondeur pour le napropamide). De plus, une incorporation rapide évite les **pertes** par volatilisation, **sources de pollution** (cas de la trifluraline, **très volatile**).

*Des exemples d'herbicides

Les herbicides de post-levée ne présentant pas d'efficacité suffisante, il est nécessaire de bâtir un programme de désherbage autour de produits applicables en pré-semis et pré-levée.

Dans le cas d'un assolement diversifié où le colza revient peu souvent dans la parcelle, il est possible d'utiliser uniquement un herbicide de pré-levée

Mais dans la plupart des parcelles, notamment **celles où le colza occupe une place importante dans la rotation**, un programme à base d'un produit de pré-semis avec incorporation repris par un produit de post-semis pré-levée est souvent nécessaire.

Pour connaître la liste des spécialités homologuées pour le désherbage du col-

Colza
- Attention aux **limaces**.
- Mettre en place les **cuvettes jaunes**.
- **Désherbage**.



D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
srpv-centre@terre-net.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
La Directrice-Gérante : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)

za, vous pouvez consulter sur internet le catalogue e-phy des produits phytosanitaires (www.agriculture.gouv.fr rubrique "alimentation" puis "protection des végétaux").

Exemple de produits

Les spécialités homologuées les plus fréquemment utilisées sont à base des substances actives suivantes :

- **trifluraline** : en pré-semis incorporé de 6 à 8 cm de profondeur, traitement de base (peu coûteux) dans de nombreuses parcelles pour éliminer les adventices fréquemment rencontrées (coquelicot, véronique, vulpin ...).
- **napropamide** : en pré-semis incorporé de 2 à 3 cm de profondeur, bonne efficacité sur matricaire, alchemille et géranium (sauf le géranium mou).
- **métazachlore** : en post-semis pré-levée ou post-levée précoce, bonne efficacité sur alchemille, anthémis, capselle, coquelicot, matricaire, véronique, pâturin et vulpin.
- **quinmérac + métazachlore** : en post-semis pré-levée ou post-levée précoce, bonne efficacité sur alchemille, anthémis, capselle, gaillet, matricaire, véronique et vulpin.
- **clomazone + métazachlore** : en post-semis pré-levée, bonne efficacité sur alchemille, anthémis, capselle, coquelicot, gaillet, matricaire, sysimbre, véronique et pâturin.
- **napropamide + clomazone + diméthachlore** : en post-semis pré-levée, bonne efficacité sur alchemille, capselle, coquelicot, gaillet, géranium à feuilles rondes, matricaire, sysimbre, véronique et vulpin.

Quelques exemples de programmes de désherbage (voir tableau ci-dessous)

Sauf dans les cas de rotation longue où un produit unique peut s'avérer suffisant, en général un programme à plusieurs applications permet de mieux maîtriser l'enherbement.

Quelques exemples de programme de désherbage

Pré-semis avec incorporation Spécialités homologuées à base de	**Pré-levée** Spécialités homologuées à base de	**Commentaires**
trifluraline à 2,5 l/ha de S.C.	métazachlore à 1,5 l/ha de S.C.	Traitement de base d'un grand nombre de parcelles
trifluraline à 2,5 l/ha de S.C.	métazachlore + quinmérac à 1,8 l/ha de S.C.	Apporte un plus sur anthémis, gaillet
trifluraline à 2,5 l/ha de S.C.	clomazone + métazachlore à 2,5 l/ha de S.C.	Apporte un plus sur anthémis, sysimbre
trifluraline à 2,5 l/ha de S.C.	diméthachlore + clomazone + napropamide à 3,5 l/ha de S.C.	Apporte un plus sur sysimbre, géraniums sauf géranium mou et disséqué
napropamide à 1,3 l/ha de S.C.	diméthachlore + clomazone + napropamide à 3,5 l/ha de S.C.	En cas d'infestation importante de géraniums
napropamide à 2,2 l/ha de S.C.	métazachlore à 1,5 l/ha de S.C.	En cas d'infestation importante de géraniums

S.C. : spécialité commerciale

Pyrale du maïs

Nous manquons encore de sites où réaliser les observations d'infestations en larves de pyrale cet automne. Nous comptons sur vous pour **nous indiquer des parcelles** (de préférence non traitées) où nous pourrons faire ces observations (coupon-réponse dans le bulletin n° 25 du 02/08/2001).

N'oubliez pas de fournir un **plan d'accès précis**.